

## Thème : Actualisation des connaissances en déontologie

**Date :** Vendredi 1er octobre 2021 de 9h30 à 12h30

**Lieu :** ECOA - 9 boulevard du Grand Cerf - 86000 POITIERS

**Pré-requis :** être avocat / **Niveau : 1**

### Objectifs :

- « Revisiter » le corpus des principales règles déontologiques
- Confronter les règles et leur application pratique
- Répondre aux problématiques déontologiques soulevées par les participants.

### Méthodes mobilisées :

#### 🔗 Programme :

- **Le programme a vocation à « embrasser » l'ensemble des règles déontologiques en privilégiant les problématiques soulevées par les participants.**

🔗 **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive. Des exercices pratiques portant sur les principales règles déontologiques sont proposés aux participants, à partir desquels les notions sont développées et les problématiques soulevées sont examinées. Un support écrit détaillé est ensuite remis aux participants, ainsi que les éléments de doctrine et de jurisprudence.

🔗 **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Maître Henry GRAÏC, Avocat au barreau de Saint Brieuc, Ancien Bâtonnier

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.